L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h., et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures

A TRAVERS LA VILLE

TOUJOURS LES BÉCANIERS

C'est dans le hall de l'immeuble au N° 27 de la rue du Vieil-Abreuvoir qu'un bécanier enleva la bicyclette de Mme Picquet, née Germaine Lepoutre, 38 ans, sans profession, 172, rue de la Blanchemaille. Enquête en cours.

UNE BROCHETTE DE FRAUDEURS

Les douaniers allemands ont mis en état d'arrestation six sujets belges, demeurant tous à Templeuve (Belgique). Il s'agit des nommés Jean Gaille, 23 ans ; Gaston Gaille, 35 ans, ouvriers agricoles, domiciliés tous deux 42, rue Royale ; Jules Droulez, 36 ans, boucher, 1, rue Royale ; Pierre Matisse, 19 ans, garçon boucher, 61, rue de Cazeau ; Louis Vaneste, 42 ans, boucher, 30, rue de Néchin, et Julien Prade, 30 ans, boucher, 21, rue Royale. Ils seront tous poursuivis pour fraude en douane.

APRÈS L'HEURE

Seront poursuivies pour circulation tardive Mme Jeanne Patris, 29 ans, 155, rue de l'Ommelet, cour Poulet, 37, et Mme Marlette Dewavrin, rue Basse-Masure. Cette dernière a complique son cas en refusant de faire connaître son état civil aux agents verbalisateurs.

ENCORE UN MALADE

Le jeune Raymond Seynaeve, 20 ans, demeurant en garni, 69, boulevard de Beaurepaire, au cours d'une promenade au parc Barbieux, se sentit soudain indisposé et il s'allongea sur un banc de l'avenue Lenotre. C'est là qu'il fut retrouvé inerte par un agent qui demanda immédiatement la voiture d'ambulance pour faire transporter le jeune homme à l'hôpital « La Fraternité ».

LA RETRAITE

Par décision de M. l'Oberfeldkommandant, les limitations de circulation ordonnées dans la ville de Roubaix sont abrogées pour les jours de la semaine à compter du Lundi 7 Juillet.

L'interdiction de séjour pour la population civile se réglera conformément à l'ordonnance du 15 Avril 1941, d'après laquelle le séjour en dehors des maisons d'habitation est interdit pour la population civile entre minuit trente à 5 heures le matin.

L'interdiction de sortie ordonnée pour les dimanches et jours fériés à partir de 15 heures reste toutefois en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

Secteur N° 2 Foyer d'Education ouvrière, 178, rue Jules Guesde. — 11 juillet : Rues du Collège, 3-33, 2-68, Pellart, Pauvrée, J.-Bte Gloreux, N.-D. des Victoires, Choiseul, Ommelet, 1-87, 2-84.

12 juillet : Rues des Ballons, Lavoisier, Leon Allard, Abattoir, Lacroix, 1-101, 4-92, Fourcroy, place Strasbourg, 1-87, 2-126, rue du Duc, Perrot, Condorcet.

15 juillet : Rue Gallée, quai de Brest, rues Ampère, Henri Martin, Parmentier, place Audenaerde, rues Gay Lussac, Galvani, Montaigne, Mar. Foch, Hotel de Ville, Chateau, de la Poste, Sagesse, Dupleix, Jeanne d'Arc, de la Halle, Pierre Motte, Coq Français, 3-31, Union, Tuileries.

16 juillet. — Rues des Filatures, pl. de la Liberté, Grand Place, rues Louis Catrice, Lannoy, 1-39, 2-44, Grande Rue, 1-279, 2-200.

17 juillet : Rues Bernard, Pierre de Roubaix, 1-11, 2-22, Magenta, Desbonnet, boul. Gambetta, pl. et rue Nadaud, q. de Lorient, rue Centrale.

18 juillet : Rues Edouard Anseele, 1-273, 275-387.

19 juillet : Rue Edouard Anseele, 2-138, 140-284.

Secteur N° 5, ancienne école communale, angle rues du Bois et des Fabricants. — 12 juillet : Rues Constantine, q. Marseille, rues Esperre, Theple, c. Hutin, rues Bone, Mont à Leux, d'Oran, La Lainière, de Cartigny, Mazagran, Philippeville, Pyramides, de Rouen.

15 juillet : Rues Delespaul, du Caire, Biskra, Edison, Curie, q. de Toulon, Grande Rue 281-457, 202-402.

16 juillet. — Rues d'Alger, pl. Chaptal, rues Papin, Mascara, Blidah, Conference, Congo, Avelghem, Les Soies, q. de Wattrelos, q. de Cherbourg.

Secteur N° 7, ancienne école communale, angle rues du Bois et Fabricants. — 10 juillet : boulevard d'Armentières, rues Am. Courbet, Racine, boul. de la République, q. de Gravelines, q. de Boulogne, rues Corneille, d'Alsace, pl. de la Patrie, rues de Lorraine, des Vosges, Epinal, Remiremont.

11 juillet : Rues du Fresnoy, Cap, Aubert, Ch. Gounod, Diderot, Cuvier, Turin, Gênes, dé Milan, de Rome, de Naples.

12 juillet : Rues d'Italie, Solférino, Florence, Ouest, de Mouvaux.

15 juillet. — Rues du Luxembourg, des Grapperies, Boucher de Perthes, Béthune, du Danemark, Cicéron, Bourgelat, Mackellerie, Lens, Favruel, Saint-Omer, Bulip-Grenay.

La valeur des coupons pour l'inscription de juillet a été fixée comme suit :

Le coupon N° 17 représentera une quantité de :

0 kg. pour les cartes blanches et jaunes ;

50 kg. pour les cartes roses et vertes.

Le coupon N° 18 représente 50 kg. pour toutes les cartes de consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.

Des avis officiels qui nous sont parvenus renseignent que les arrivages de juillet ne comporteront que des Anthracites.

Le prix est fixé à 52 fr. 80 les 100 kg.

Par suite des difficultés actuelles d'approvisionnement nous ne pouvons garantir le délai de livraison.

Il est indispensable que les consommateurs se munissent de la monnaie nécessaire pour fournir le montant exact de leur commande, faute de quoi leur inscription ne pourrait être enregistrée.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

Le paiement aura lieu au Bureau de bienfaisance, d'après l'horaire suivant :

Mardi 8 juillet, à 8 h. 30, 1 à 145 ; à 9 h., 146 à 430 ; à 10 h., 431 à 715 ; à 11 h., 716 à 1.010 ; à 14 h., 1.011 à 1.300 ; à 15 h., 1.301 à 1.580 ; à 16 h., 1.581 à 1.865 ; à 17 h., 1.866 à 2.160.

Mercredi 9 juillet, à 8 h. 30, 2.161 à 2.310 ; à 9 h., 2.311 à 2.600 ; à 10 h., 2.601 à 2.900 ; à 11 h., 2.901 à 3.200 ; à 14 h., 3.201 à 3.500 ; à 15 h., 3.501 à 3.662.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...) de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

BELGES

Mercredi 9 juillet : à 15 h. 30 1 à 150 ; à 16 h., 151 à 400 ; à 17 h., 401 à 710.

Nous rappelons que l'allocation ne peut être touchée que par le titulaire ou un mandataire porteur d'une procuration.

SUCCÈS MUSICAL

Nous apprenons que M. Alfred Desencles, ancien élève de l'Ecole Nationale de Musique, vient d'obtenir, au Conservatoire de Paris, le prix Georges Hue, de mélodie, ainsi qu'un second prix de composition musicale dans la classe du maître H. Busser. Il avait déjà obtenu, à Paris, le premier prix d'harmonie en 1935 et un second prix de fugue en 1937.

CARNET

NAISSANCE. — Le Docteur et Madame Rene DANCOURT sont heureux de vous faire part de la naissance de DANIEL, leur 4e enfant.

17 bis, rue des Ratelots
Cambrai, le 4 juillet 1941
4.604

MORT POUR LA FRANCE

La mairie a reçu avis de décès du soldat Vanhoutte Victor, du 158e R. I., inhumé le 27 mai 1940, au cimetière de Marquillies (Nord). Il était domicilié à Roubaix, 58, rue de la Conférence, cour Cabaye, 4.

ETAT CIVIL

Naissance : Jean-Claude Claebots, rue Bernard, 25, cour Bernard, 3.

Publications : Abel Leblanc, instituteur, rue du Capitaine Aubert, 35 et Giselle Fortiermaire, professeur d'anglais, de Lille, rue des Myosotis, 20 ; Marcel Haquette, boucher, rue d'Isly, 113 et Adrienne Sensé, bonnetière, rue de la Clef, 1.

Décès : Alfred Rufflard, 85 ans ; Léonie Notte, Vve Pauwels, 73 ans ; Marie Wils, ép. Ver Eecke, 61 ans ; Henri Decottignies, 23 ans ; Joséphine Lecomte, ép. Duhamel, 64 ans.

WATTRELOS

PAIEMENT DES SECOURS

On paiera au Bureau d'assistance, 1 bis, rue Jean-Jaurès, le Jeudi 10 Juillet, les allocations d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables : de 9 à 11 h., les Nos 1 à 600 ; de 14 à 16 h., les Nos 601 et plus. les allocations d'assistance aux femmes en couches, les primes d'allaitement maternel et l'assistance à la famille.

Se munir de la carte d'identité.

C'est défendu. — Le nommé Deltête Joseph, 43 ans, laitier, demeurant à Wattrelos, sentier Delbart, 14 a fait l'objet d'une contravention pour infraction à l'arrêté préfectoral en date du 31 Mai 1941. Il vendait son lait à raison de 2 fr. 60 le litre alors que le prix est fixé à 2 fr. 50.

Acte de probité. — Le nommé Gallois Henri, 34 ans, cultivateur, 92, rue des Poilus, à Wattrelos, a trouvé un sac à main contenant une certaine somme d'argent, qu'il s'est empressé de remettre au Commissariat.

Escroquerie. — Un procès-verbal a été rédigé à la charge de Vandecasteele Fernand, 35 ans, mouleur en fer, demeurant à Wattrelos, rue Negrier, 60, pour infraction aux mesures de rationnement et au système d'alimentation en vigueur. Depuis octobre 1940, il touchait indûment les tickets de ravitaillement pour son fils qui est placé chez des parents en Belgique.

Aide aux prisonniers. — Le Comité d'Aide aux Prisonnier a reçu les dons ci-après : Jeu de piquet, Café Delannoy, r. Roger Salengro, 500 fr. ; Combat de coqs Dillies, douzième versement, 1.006 fr. ; Journée de bienfaisance organisée par le Secteur 9, Saint-Liévin, Baillerie, Houzarde, 2.350 fr. ; Gala de lutte, salle Deltour, par le F.C.P.R., 1.031 fr.

Le Comité s'est empressé de remercier les donateurs et organisateurs de ces jeux.

Dispensaire antituberculeux, rue des Prés. — Prochaines séances de consultations : Mercredi 8 Juillet, à 10 h. 30 : docteur Montaigne ; Jeudi 10 Juillet, à 13 h. 30 : docteur Bauwin ; Samedi 12 Juillet, à 15 h. : docteur Bauwin.

L'infirmière tiendra une permanence, Jeudi 10 Juillet, de 9 à 12 h.

En manipulant des tonneaux. — Un livreur, Carbon Charles, âgé de 39 ans, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseaux, à Roubaix, en déchargeant des tonneaux de bière chez un débitant de la Grand'Place, s'est fait un effort au côté gauche, occasionnant un lumbago traumatique unilatéral. Un repos de 10 à 15 jours fut prescrit par le docteur.

A « La Gauloise ». — Les gymnastes sont informés que le dernier délai d'inscription pour les épreuves du Brevet Sportif, qui auront lieu très probablement le 20 Juillet, est fixé au Mercredi 9 Juillet courant.

Aux Sociétés Sportives. — La deuxième réunion en vue de créer une entente entre toutes les Sociétés sportives de la ville, qui avait été fixée au Jeudi 10 Juillet est reportée au Jeudi suivant, 17 Juillet, à 19 h., salle de l'étage de la Mairie.

Etat Civil. — Naissances. — Richard Verdonck, rue des Poilus, 2. Micheline Delattre, rue de la Fonderie, 37.

Publication. — Marcel Renard et Maria Stanislawsla.

Décès. — Désiré Brilot, 66 ans. Léa Poulain, 54 ans. — Yolande Rasson, 9 mois. — Maria Demarcq, épouse Nivesse, 58 ans. — Victor Notebaert, 72 ans. — Sylvie Maes, épouse Debacker. — Bernard Denis, 1 mois.

CROIX

LES BUREAUX DE L'OFFICE DU TRAVAIL

Les bureaux de l'Office du Travail (bureau de placement) sont transférés 44, rue de la Gare.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, sauf le dimanche, de 8 à 12 h. et de 14 à 17 h. Tout travailleur sans emploi, tout chômeur cherchant du travail, tout chef d'entreprise désirant de la main-d'œuvre ou du personnel, devront s'adresser dorénavant à l'Office du Travail, 44, rue de la Gare.

Les bureaux de la Mairie. — Il est rappelé à la population qu'pour permettre au personnel d'expédier le courrier de chaque jour, les guichets ne sont ouverts que de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. Il est inutile de se présenter en dehors de cet horaire.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Les feuilles trimestrielles des allocataires militaires seront distribuées prochainement par le bureau militaire ; nous publierons la date et le jour de cette distribution.

Etat Civil. — Publications. — De Vadder Aichille et Degouy Germaine. — Vaillant Jules et Lefebvre Aline. — Brunswyck Albert et Yolande Dhondt.

Les consultations de nourrissons. — Les consultations de nourrissons auront lieu mercredi 9 juillet, de 15 à 16 h., à la maison des œuvres sociales, place de la République.

Consultations prénatales. — Jeudi 10 juillet, des consultations prénatales seront données à la Maternité, de 14 à 17 h., par les soins de deux sages-femmes diplômées ; ces consultations sont gratuites et n'engagent en rien pour le choix du docteur lors de l'accouchement.

Contrôleur des contributions directes. — Le contrôleur des contributions directes recevra à la Mairie le jeudi 10 juillet, de 14 à 16 h. ; les contribuables pourront lui présenter leurs réclamations et demander tous renseignements.

WASQUEHAL

Paiement des allocations aux vieillards et autres

Le paiement des allocations mensuelles aux vieillards, infirmes et incurables aura lieu mercredi 9 juillet, de 9 h. à midi, à la Recette municipale, 12, rue Ferrer, pour les cartes N° 1 à 280, et le lendemain jeudi, aux mêmes heures, du N° 281 à la fin. On paiera également les secours aux familles, allocations aux femmes en couches et les primes d'allaitement maternel.

Une répartition des pommes de terre nouvelles. — L'administration municipale avise la population que la répartition de pommes de terre nouvelles pour la première décade de juillet a lieu actuellement et que les commerçants habituels sont en mesure de délivrer les tubercules à raison de 1 kg. par personne au prix de 4 frs 85, contre remise du ticket correspondant.

Les détaillants devront remettre leurs bons chez le grossiste, M. Decock, rue de Tourcoing, à Wasquehal, pour lundi soir au plus tard.

Harmonie Jean-Baptiste Lepers. — Cours d'instruments et d'ensemble, jeudi à 18 h., au siège, café de l'écluse, 17, rue Jean-Macé, sous la direction du professeur R. Lauwarier. Vendredi à 18 h., cours de solfège, au local, par M. André Feyts à qui on peut présenter les nouveaux élèves musiciens.

Visite médicale des nourrissons. — Jeudi 10 juillet, à 15 h., école maternelle, rue Voltaire, consultation des nourrissons pour les mamans du Capreau et de la Pianche-au-Riez. Présence obligatoire pour les nourrices et les mères percevant la prime d'allaitement maternel.

Association Sportive Wasquehalienne. — Jeudi et vendredi, à partir de 18 h., au terrain municipal, rue Delerue, entraînement de culture physique et de football, en vue du Brevet sportif national. Les nouvelles inscriptions sont reçues le mardi et le jeudi, à partir de 18 h., au siège, 51, rue Delerue.

Commission de la Voirie. — La commission municipale de voirie se réunira à la Mairie, mardi 8 juillet, de 14 h. 30 à 15 h. 30, pour examiner les diverses demandes et pour fournir aux intéressés tous renseignements sur le règlement municipal de voirie, l'hygiène, la salubrité, etc..., etc...

Maîtrise Saint Nicolas. — Mardi 8 juillet, à 20 h., répétition générale à l'église.

Etat civil. — Publication : Joseph Ivits, tourneur, 47, impasse Lavoisier, et Elisabeth Kusik, soigneuse, à Roubaix.

FLERS

INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

Secteur du Breucq, ancienne mairie, rue Jean-Baptiste-Bonte

Rues L.-Constant, Gambetta, Gambetta, contour du Sart, rues Epinoy, des Teinturiers, de l'Epinette, G.-Dubled, Babylone, de la Concorde, de Wasquehal, Breucq, Victor-Hugo, La Fontaine, de l'Egalité, Recueil, de la Paix, avenue du Sart.

15 juillet : rues P.-Lafargue, St-Gobain, Boucly, Jacquard, J.-B.-Castel, La Bruyère, R.-Carnot, Molière, Pasteur, J.-B.-Bonte, Wasquehal, boulevard de la République.

16 juillet : avenues des Villas, des Cottages, rues Anatole-France, R.-Ghesquières, Le Notre, J.-Jaurès.

Secteur du Bourg, café Pérignon, rue Jules-Guesde

17 juillet : rues Jules-Guesde, Faidherbe, Ascq, Corneille, Vaillant, Jean-Jaurès, Cousinerie, Parmentier, Cl.-Pollet, Lamartine, Pascal, Devred.

18 juillet : rues Jeanne-d'Arc, A.-Lefebvre, L.-Michel, de la Mairie, Emile-Zola, Hem, A.-Detroy, Kléber, Bossuet, G.-Delory, J.-Ferry, place de la Liberté.

La valeur des coupons pour l'inscription de juillet a été fixée comme suit :

Le coupon N° 17 représente une quantité de : 0 kg. pour les cartes blanches et jaunes ; 50 kg. pour les cartes roses et vertes.

Le coupon N° 18 aura une valeur de 50 kg. pour toutes les cartes de consommateurs ne possédant par de branchement de gaz.

Des avis officiels qui nous sont parvenus renseignent que les livraisons de juillet ne comporteront que des anthracites.

Le prix est fixé à 50 fr. 80 les 100 kilos.

Par suite des difficultés actuelles d'approvisionnement nous ne pouvons garantir le délai de livraison.

Il est indispensable que les consommateurs se munissent de la monnaie nécessaire pour fournir le montant exact de leur commande, faute de quoi leur inscription ne pourrait être enregistrée.

Mutuelle du Breucq. — Les membres disponibles de la Société de Secours Mutuels sont priés d'assister aux funérailles de leur collègue, M. André Héquette, qui auront lieu demain, lundi 7 juillet, à 8 h. 30, en l'église du Sart. Réunion à la maison mortuaire, 3, rue La Bruyère, à 8 h. 15.

LEERS

Consultation des nourrissons. — La consultation des nourrissons aura lieu le jeudi 10 juillet, à 15 h. 30, à l'école des filles, rue de la Mairie.

Jeu au profit du Comité d'entr'aide aux prisonniers. — Un grand jeu de 421, doté de nombreux lots, aura lieu à l'estaminet Tiberghien-Dhaene, rue de Roubaix, 66, les dimanche 13 et lundi 14 juillet, au profit du Comité d'entr'aide aux prisonniers.

FOREST

INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

Le Consortium charbonnier informe la population de la commune de Forest-sur-Marque que l'inscription des commandes de charbon se fera le 11 juillet, à la mairie.

La valeur des coupons pour l'inscription de juillet a été fixée comme suit :

Le coupon N° 17 représente une quantité de : 0 kg. pour les cartes blanches et jaunes ; 50 kg. pour les cartes roses et vertes.

Le coupon N° 18 aura une valeur de 50 kg. pour toutes les cartes de consommateurs ne possédant par de branchement de gaz.

Des avis officiels qui nous sont parvenus renseignent que les livraisons de juillet ne comporteront que des anthracites.

Le prix est fixé à 52 fr. 30 les 100 kilos.

Il est indispensable que les consommateurs se munissent de la monnaie nécessaire pour fournir le montant exact de leur commande, faute de quoi leur inscription ne pourrait être enregistrée.

GRUSON

INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

Le Consortium charbonnier informe la population de la commune de Gruson que l'inscription des commandes de charbon se fera le 12 juillet, au café du « Nouveau Monde ».

La valeur des coupons pour l'inscription de juillet a été fixée comme suit :

Le coupon N° 17 représente une quantité de : 0 kg. pour les cartes blanches et jaunes ; 50 kg. pour les cartes roses et vertes.

Le coupon N° 18 aura une valeur de 50 kg. pour toutes les cartes de consommateurs ne possédant par de branchement de gaz.

Des avis officiels qui nous sont parvenus renseignent que les livraisons de juillet ne comporteront que des anthracites.

Le prix est fixé à 50 fr. 80 les 100 kilos.

Par suite des difficultés actuelles d'approvisionnement nous ne pouvons garantir le délai de livraison.

Il est indispensable que les consommateurs se munissent de la monnaie nécessaire pour fournir le montant exact de leur commande, faute de quoi leur inscription ne pourrait être enregistrée.

CHÉRENG

INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

Le Consortium Charbonnier informe la population de la commune de Chéreng que l'inscription des commandes de charbon se fera le 10 juillet, au Café de la Bascule.

La valeur des coupons pour l'inscription de juillet a été fixée comme suit :

Le coupon n. 17 représente une quantité de : 0 kil. pour les cartes blanches et jaunes ; 50 kilos pour les cartes roses et vertes.

Le coupon n. 18 aura une valeur de 50 kilos pour toutes les cartes des consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.

Des avis officiels qui nous sont parvenus renseignent que les livraisons de juillet ne comporteront que des anthracites.

Le prix est fixé à 52 fr. 30 les 100 kilos.

Il est indispensable que les consommateurs se munissent de la monnaie nécessaire pour fournir le montant exact de leur commande, faute de quoi leur inscription ne pourrait être enregistrée.

HALLUIN

LA RÉPRESSION DU COMMERCE NOIR CONTINUE

L'Inspecteur de police Alphonse Ducrocq, en surveillance dans la ville, en vue de la répression du commerce noir se trouvait accompagné de deux gardes auxiliaires aux abords de la rue Turbigo, quand il vit un individu porteur d'une valise, rentrer au café « Au Lièvre », tenu par Mme Schout, et sortir presque immédiatement, délesté de sa valise.

Durant ce temps, un livreur de la Maison Demeestère avait, dans cet estaminet, livré des bouteilles de bière.

L'individu, que les agents ne perdaient pas de vue, s'était éloigné vers la frontière par la rue Michelet.

Pourtant, le livreur de bières, son travail terminé, sortit avec la valise, qu'il dissimula sous des caisses, sur son camion.

Ce manège n'avait pas passé inaperçu pour l'inspecteur Ducrocq, qui de suite invita le livreur, nommé Henri Hoedt, à sortir la valise. Une visite de celle-ci fit découvrir quinze paquets de dix bobines de coton chacun.

Interrogé, M. Hoedt déclara qu'il en ignorait le contenu, qu'il la transportait pour rendre service à un ami et devait la déposer dans un café proche de la frontière.

La police se mit à la recherche de l'individu, qui fut rencontré à l'estaminet « Au dernier gros sou » tenu par Mme Veuve Baert, angle des rues Guynemer et des Frères Baert, à 100 mètres de la frontière.

Il s'agissait d'un sujet belge, Ernest Eslander, 40 ans, marchand de légumes, demeurant 155, boulevard de la Liberté, à Menin.

Amené au poste de police et interrogé par M. Bouvier, commissaire de police, Eslander déclara avoir acheté cette marchandise à Lille et qu'il se proposait de l'introduire en Belgique.

Il manifesta le désir de transiger et, conduit au bureau des douanes-frontières, après les formalités requises, fut laissé en liberté provisoire contre versement d'une certaine somme.

RONCQ

RÉPRESSION DE LA HAUSSE ILLICITE ET DU COMMERCE CANDESTIN

La Préfecture communique :

Par arrêté en date du 2 juillet 1941 pris sur la proposition du Comité Départemental des Prix, M. le Préfet du Nord a ordonné la fermeture de l'établissement tenu par Mme Delbergue, femme Cosyn, boucherie-charcutière, 128, rue de Tourcoing, à **Roncq**, à partir du 7 juillet 1941, jusqu'à ce que le Parquet ait statué sur les poursuites engagées contre elle.

Inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se fera dans l'ordre suivant : **La salle des Œuvres, rue du Docteur-Galissot.**

SECTEUR N° 1. — 10 Juillet : Rue de Lille, côté impair, n. 277 à 409 ; Cité Bonduel, rue de l'Egalité, rues Casier, Wallerand, rangée Pain Sec, cité Catteau, cité du Merle, cité du Frot, rues Rouge, de Bousbecque, rangée Delahousse, rangée des 3 Rois, les Tilleuls.

Rue de Lille, côté pair, n. 270 à 356 : Carrière Minique, rue de Bilemont, cité Destombes, Lava, Catteau, Charlet et des Baraquements.

SECTEUR N° 2. — 11 Juillet : Rue de Lille, côté impair, n. 197 à 275 : rue de la Vieille-Cour, sentier du Vinage, cité Masure, cité Couvreur, cité Desmazières, Chemin Vert jusqu'au Vinage, Carrière Mme Deflandre, Ferme du Grand Coulombier, quartier du Vinage.

Rue de Lille, côté pair, n. 246 à 268 : Ruelle des Vicaires, rue des Arts, reulle de l'Eglise, rue du Docteur-Galissot, rue de la Latte et rue de la Latte prolongée, rue des Cayennes, sentier de Neuville.

SECTEUR N° 3. — 12 Juillet : Rue de Lille, côté impair, n. 153 à 195 : rues Destombes, de la République, du Canon, Jeanne-d'Arc, place de la Gare, rues Latérale et Pôle-Nord.

Rue de Lille, côté pair, n. 140 à 244 : Cité Delahousse, rangée Brune), sentier des Morts (rue des Poilus), cités du Tissage, du Gazomètre, rues des Chats-Huants, de la Cloche, rues de la Briqueterie, de Béthune, de la Malsence, rangée Manessiez, cité Vanoverschelde, rue du Gaz, du Dronckaert jusqu'au Pied de Bœuf, sentier Casier.

La valeur des coupons pour l'inscription de juillet a été fixé comme suit :

Le coupon n. 17 représente : 0 kil. pour les cartes blanches et jaunes ; 50 kilos pour les cartes roses et vertes.

Le coupon n° 18 représente 50 kil. pour toutes les cartes de consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.

Des avis officiels qui nous sont parvenus renseignent que les livraisons de juillet ne comporteront que des anhracites.

Le prix est fixé à 51 fr. 25 les 100 kilos.

Par suite des difficultés actuelles d'approvisionnement, nous ne pouvons garantir le délai de livraison.

Il est indispensable que les consommateurs se munissent de la monnaie nécessaire pour fournir le montant exact de leur commande, faute de quoi leur inscription ne pourrait être enregistrée.

Allocations militaires

Les bénéficiaires de l'allocation militaire sont priés de se présenter au bureau du ravitaillement (Place du Centre), pour retirer leur certificat trimestriel, le mercredi 8 juillet 1941. Le matin, de 9 h. à 12 h., pour les numéros 1 à 400 ; L'après-midi, de 14 h. à 17 h. 30, pour les numéros 401 et au-dessus.

Consultation des nourrissons. — La prochaine consultation des nourrissons aura lieu mercredi 9 juillet, à 15 heures.

Cette consultation qui sera pratiquée par M. le Docteur Béal de Roncq, aura lieu comme d'habitude au local situé 14, rue de Bousbecque (Commissariat).

LINSELLES

LE COMMERCE NOIR DANS UN ESTAMINET ON VENDAIT DE LA VIANDE

La Douane de Roncq a fait une découverte importante et l'on pense se trouver devant une grosse affaire de commerce noir, qui d'après l'enquête commencée pourrait avoir de nombreuses inculpations.

Ces jours derniers, la Douane de Roncq, le brigadier Pécotch, le sous-brigadier Walschot et le préposé des Douanes Paquet, faisaient ensemble une descente à l'estaminet « A l'Etoile » tenu par M. Alphonse Lefebvre, rue Clémenceau.

Ils surprirent en plein travail, dans une salle attenante au café, un individu découpant de la viande. Des quartiers se trouvant sur des tables et nombre de rations se trouvaient déjà préparées.

Il s'agissait de M. René Deherripon, courtier en bestiaux, demeurant à Linselles, place de la Victoire. Une balance se trouvait dans l'angle de la pièce et celle-ci servait pour l'aménagement des rations, sur le papier les entourant figurait bien le poids et le prix. C'est ainsi, que cette viande vendue dans le commerce noir et dit-on, sur une grande échelle à Linselles, l'était au prix de 80 fr. le kilo.

M. Lefebvre, tenancier déclara qu'il avait acheté une demi-bête pour lui et sa famille quant au boucher, M. Deherripon, il avait acquis une bête à un confrère inconnu. Une demi-bête avait été amenée dans l'estaminet pour être débitée à Linselles et l'autre moitié avait été livrée le matin même à un boucher inconnu venu la chercher avec une auto.

Toute la viande a été saisie et conduite au Centre d'Abatage d'Halluin.

Une enquête est maintenant ouverte par la Gendarmerie d'Halluin et d'après les premiers résultats, on s'attend à ce qu'elle prenne une certaine importance et à d'autres inculpations.

La saisie de la viande fraudée, a eu lieu en présence de M. Robert Descamps, maire de Linselles, qui avait été avisée des faits.

Etat Civil. — Naissances. — Vincent Paul-Joseph, 78, rue Castelnau. — Olivier Karles, rue d'Hébuterne. — Debay Bernard, impasse des Grillades. — Debruyne Marie-Françoise, aux Trois-Têtus.

Décès. — Idalie Vercruysse, Vve Verhaeghe, 57 ans.

MOUVAUX

Inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se fera comme suit à la mairie :

SECTEUR N° 1. — 10 juillet : Rues de Lille, Tourcoing, jusque Brasserie Lemaire, place de la Paix, Carr. des Prés, avenue Foch, rues Mac-Mahon, de Roubaix, des Pollus, Marceau, Thiers, Bourlet, Kléber, place Délivrance, rues Hospice, Jeanne-d'Arc.

11 juillet : Rues Alsace-Lorraine, Amiral-Courbet, Basse, Isly, Victor-Hugo, Duriez, Platanes, Lilas, Mirabeau, des Fleurs, Galliéni, jusque boulevard Carnot), Négrier, Wasquehal, boulevard de la Marne, rues Carnot (jusque rue Faidherbe), rue du Triez.

SECTEUR N° 2. — 17 juillet : Rues Escalette, Vauban, Faidherbe, Saint-Paul, Saint-Pierre, Nouvelle, Presbytère, Constantin, Pasteur, Château.

18 juillet : Rues Poissonnier, Turgot, Congo, Turenne, Galliéni (à partir du boulevard Carnot), Verte, Jean-Jaurès, Epinette, boulevard Carnot (à partir de la rue Faidherbe), Contour Sacré-Cœur.

SECTEUR N° 3. — Patronage St-François : Rue Fr. Masurel, Les Francs. — **19 Juillet :** Rues de Tourcoing, rue de la Brasserie Lemaire au Francs, des Ravennes, Jean-Bart, Gambetta.

21 juillet : Rues Masurel, Rouget-de-l'Isle, Félix-Faure, Verdun, Lorthiois, Forgette, Baisieux, Vert-Pré, Gaieté, des Champs, des Coulons.

La valeur des coupons pour l'inscription de juillet a été fixée comme suit :

Le coupon n° 17 représente : 0 kil. pour les cartes blanches et jaunes ; 50 kilos pour les cartes roses et vertes.

Le coupon n° 18 aura une valeur de 50 kilos pour toutes les cartes de consommateurs ne possédant pas de branchement de gaz.

Des avis officiels qui nous sont parvenus renseignent que les livraisons de juillet ne comporteront que des anthracites.

Le prix est fixé à 50 fr. 80 les 100 kilos.

Par suite des difficultés actuelles d'approvisionnement, nous ne pouvons garantir le délai de livraison.

Il est indispensable que les consommateurs se munissent de la monnaie nécessaire pour fournir le montant exact de leur commande, faute de quoi leur inscription ne pourrait être enregistrée.

Service de ravitaillement

DÉLIVRANCE DES TICKETS DE CHOCOLAT A 125 GRAMMES

Les personnes autorisées à bénéficier de la répartition de chocolat à 125 gr. et qui n'auraient pas été servies lors de la dernière distribution sont priées de réclamer leurs tickets à la Mairie le lundi 7 juillet de 8 h. à 11 h. 30.

Se munir de la carte de ravitaillement et du livret de famille.

Révision des propriétés bâties. — De nombreux propriétaires ayant encore négligés de faire parvenir à l'Hôtel de Ville leur déclaration d'immeubles, une dernière permanence aura lieu le mercredi 9 juillet de 18 à 19 h., à la Mairie, guichet N° 1.

Aux Anciens Combattants (U.N.C.). — En vue de percevoir les cotisations un collecteur passera à domicile, dans le quartier de Saint-François, pendant la semaine du 7 au 12 juillet 1941.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des Allocations militaires pour la deuxième quinzaine de juin, aura lieu au Bureau de postes, le lundi 7 juillet dans l'ordre suivant :

De 8 h. 30 à 10 h. 30, N° 1 à 300 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30, N° 301 à la fin.

Prière de remplir et signer des deux côtés le coupon N° 6.

Etat Civil. — Naissance : Thérèse Vantyghem, rue Jean Jaurès, 39.

LOOS

LE TRAVAIL A L'HONNEUR

M. Maurice Lejour, maire, est heureux de faire savoir que par arrêté en date du 20 mai 1941, M. le secrétaire d'Etat au Travail a décerné à des employés et ouvriers loossois les distinctions suivantes :

Médaille d'argent pour plus de trente ans de service : MM. Duflot Louis, 23, rue Condorcet, ouvrier menuisier ; Tonnel Jean, 17, rue du Maréchal Foch, ouvrier tôlier ; Deschryver Pierre, 43, rue Eugène Mathon, ouvrier ajusteur.

Médaille de vermeil, pour plus de quarante ans de service : Mme Reynaert, née Vandromme Marie, 20, rue de l'Epinette, ouvrière ; MM. Duflot Louis, 23, rue Condorcet, ouvrier menuisier ; Vianin Cyprien, avenue Kuhlmann, 23, contrôleur.

Toutes nos félicitations à ces bons, loyaux et fidèles travailleurs.

ALLENNES-LES-MARAIS

Mort pour la France

La Mairie vient d'être avisée officiellement du décès du militaire Vendeville Gaston, du 279e R. I., mort pour la France le 10 juin 1940. M. Vendeville, qui jouissait de l'estime générale de la population laisse une veuve et un enfant de 7 ans.

MONS-EN-PÉVÈLE

Des voleuses de vélo. — Ayant laissé son vélo à la porte d'une maison M. Agache Auguste fut très surpris de constater que quelques instants après elle avait disparu.

Il conta son malheur aux gendarmes de passage et ceux-ci rencontrèrent 1.800 mètres plus loin deux femmes en possession d'un vélo.

Les ayant interrogées, celles-ci, Mme Montenay, née Decock et sa fille Zénaïs, demeurant à Chatelet (Belgique), reconnurent avoir volé le vélo de M. Agache.

Elles ont été alors arrêtées immédiatement pour vagabondage et flagrant délit de vol.

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

UN MENDIANT RÉCIDIVISTE

Le nommé Guidet Charles, 70 ans, demeurant à Saint-André, 78, rue Sadi-Carnot, sera déféré au Parquet pour mendicité, Grand Place.

A noter que le sus-dit, qui est un mendiant habitué, avait été déféré au Parquet le 3 de ce mois pour le même motif et remis en liberté ensuite.

VOLS D'EFFETS, D'ARGENT ET DE BOUTEILLES DE VIN

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :

Mlle Delrue Fernande, 61, avenue Charles Saint-Venant, pour